

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jéliote, rue de la Poste à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : mercredi 7 avril 2021,
Secrétaire de séance : Henri BELLEGARDE

Etaient présents 58 titulaires, 1 suppléant, 4 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Fabienne TOUVARD, Alain CAMSUSOU, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Jean-Michel IDOPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANE, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT,

Suppléants : Jérôme PALAS suppléant de Michel CONTOU-CARRÈRE

Pouvoirs : Jean-Claude COUSTET à Alexandre LEHMANN, Jean-Maurice CABANNES à Jean CONTOU CARRERE, Stéphane LARTIGUE à Flora LAPERNE, Patrick MAILLET à Dominique QUEHEILLE,

Absents : Bernard MORA, Ophélie ESCOT, Jean CASABONNE, Claude LACOUR, Cédric PUCHEU, Gérard LEPRETRE, Jean-Luc MARLE, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE, Christophe GUERY

RAPPORT N° 210413-05-JEU-

**ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT :
MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE**

Mme BISTUÉ rappelle que depuis le mois de janvier 2019, la Communauté de Communes du Haut-Béarn assure la gestion en direct de quatre Accueils de Loisirs Sans Hébergement : l'ALSH de Josbaig, l'ALSH de Barétous, l'ALSH Les Eterlous et l'ALSH de Lasseube.

Dans une optique d'équité pour les familles du Haut-Béarn des tarifs harmonisés sont appliqués depuis le 1^{er} septembre 2019. Il apparaît aujourd'hui nécessaire de compléter la grille tarifaire des ALSH afin de proposer un tarif « veillées ».

Ainsi il est proposé d'appliquer un tarif :

- de 3 euros pour une veillée à l'ALSH (repas sur place),
- de 5 euros pour une veillée avec sortie.

Pour exemple l'ALSH de Lasseube accueille à l'occasion des séjours extrascolaires des adolescents de 11 à 15 ans. Afin de diversifier l'offre de service et pour répondre aux demandes des adolescents, l'équipe éducative souhaite proposer, lorsque la situation sanitaire le permettra, des veillées à l'ALSH ou en extérieur (18h à 21h30).

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ci-annexée),
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 13 avril 2021
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY



Annexe

TARIFS ALSH 2021

Tarifs journées extrascolaires et périscolaires				
Quotient familial	Journée avec repas Ou journée sortie	Journée sans repas (panier repas car PAI, repas pris au domicile, journée pique-nique sans sortie)	½ journée avec repas	½ journée sans repas
0 à 350€	10,50€	7€	9,50€	5,50€
351 à 650€	11€	7,50€	10€	6€
651 à 1000€	12,50€	9€	11€	7€
1001 à 1400€	14€	10,50€	12€	8€
1401€ et plus	15,50€	12€	13€	9€

Veillées à l'ALSH	3€
Veillées avec sortie	5€
Repas (dont le prix est déjà intégré dans le prix journée)	4€
Dégressivité sur le prix journée à partir du deuxième enfant	0,50€
Pénalité de retard (à partir du 3° retard au-delà de l'heure de fermeture)	Equivalent au tarif d'une journée sans repas.